

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2024

Référence
2024_13

Objet de la délibération
AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	9

Date de la convocation
27/03/2024

Date d'affichage
27/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 10 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, Mmes : CHARRUE Bernadette, JARRET Jeanine, MICHAUD Jacqueline, MM : CHENU Jean-Yves, COPIN François, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard.

Absent(s) ayant donné procuration : M. DEVOUCOUX Paul-Edouard à M. SOUCHET David.

A été nommé(e) secrétaire : Mme MICHAUD Jacqueline.

N° 2024_13

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 162 775,24 € au compte 002 de la section recettes de fonctionnement au budget primitif 2024,
- 2950,04 € au compte 1068 de la section recettes d'investissement au budget primitif 2024,
- 2950,04 € représentant le déficit d'investissement 2023 à imputer au compte 001 de la section dépenses d'investissement au budget primitif 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/04/2024
Le Maire,
David SOUCHET.

Le secrétaire de séance,
Jacqueline MICHAUD.


